



Résiliation de contrat de gérance location appartement

Par **milady**, le **16/09/2010** à **13:37**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour vous demander de l'aide par rapport à un problème que je rencontre avec l'agence immobilière qui gère un bien immobilier qui m'appartient.

Je suis propriétaire d'un appartement que j'ai mis en location par l'intermédiaire d'une agence immobilière. J'ai signé le contrat de gérance en date du 1er juillet 2010 et mon locataire a prit possession de mon logement le 4 août 2010.

Le locataire a bien réglé son loyer du mois d'août ainsi que la caution à l'agence. Les chèques ont bien été encaissés en date du 2 et 4 août 2010 sur le compte de mon locataire.

L'agence devrait théoriquement établir un virement sur mon compte de ces sommes mais à ce jour, je n'ai toujours rien perçu.

Dans le contrat qui m'unit à l'agence, il est bien mentionné qu'ils doivent me rendre compte de la gestion mensuellement avant le 5 du mois suivant. Nous sommes donc le 16 septembre et je n'ai toujours perçu ce qui m'ai dû.

J'ai envoyé 2 mails à l'agence à ce sujet, téléphoné 2 fois: résultat: aucune réponse par mail et par téléphone, on me dit que l'avis de virement va être fait.....

J'ai donc envoyé un recommandé en date du 10 septembre pour leur demandé de bien vouloir effectuer le règlement de ce qui m'ai dû, et toujours rien de fait à ce jour. Au téléphone, on continue à me dire que le virement va être fait.....

Ma question est simple: mis à part de fait de pouvoir résilier le contrat qui m'unit à l'agence au 1er juillet 2011 (contrat pour 1 an renouvelable par tacite reconduction), est il possible que je puisse résilier ce contrat plus rapidement étant donné que l'agence ne respecte pas les clauses du contrat (régler les loyers avant le 5 du mois suivant au plus tard) ?

Je suis totalement insatisfaite de cette agence, c'est déjà moi qui ai trouvé mon locataire car eux ne faisaient pas grand chose pour en trouver un, et de plus, j'ai pris une agence en pensant être tranquille, résultat, mon locataire est nickel mais il me faut réclamer ce qui m'ai dû à l'agence.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et votre réponse